

**Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 31 mai 2021 à la salle des fêtes de Chauriat sous la présidence de Gérard GUILLAUME.**

En préambule, intervention de l'Aduhme pour présenter le décret tertiaire issu de la loi ELAN (portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique). Il fait obligation aux propriétaires publics et privés de bâtiments d'activité tertiaire > 1 000 m<sup>2</sup>, d'engager un processus visant à réduire de manière significative leur consommation d'énergie à divers horizons.

La première étape doit être finalisée avant le 30 septembre 2021 (création d'un compte individuel, saisie inventaire du patrimoine et consommations d'énergie).

Les points suivants ont été traités :

**URBANISME :** à la demande de la commune de Bouzel l'assemblée valide le principe de faire une déclaration préalable à la création de clôtures sur l'ensemble du territoire de la commune, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière. Toutes les communes peuvent faire la même demande auprès de Billom Communauté.

Un point est par ailleurs fait sur les recours et contentieux relatifs au PLUH. Deux procédures ont pu aboutir (un recours gracieux et une médiation), en revanche 4 autres ont été examinées par le tribunal administratif du 25 mai.

#### **MUTUALISATION :**

**1 – Assistance à maîtrise d'ouvrage SF2E :** dans le cadre d'un groupement de commandes (composé de Billom Communauté, Billom, Chauriat, Pérignat-ès-Allier, Saint-Julien-de-Coppel, Vertaizon et le SIMI), Billom Communauté a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et le suivi des installations thermiques à SF2E. Compte-tenu de la complexité du marché signé avec l'entreprise Dalkia pour l'exploitation des installations thermiques complexes, l'assemblée décide d'affermir la tranche conditionnelle pour SF2E. Le coût pour Billom Communauté sera de 500 € HT.

**2 – Marché global de performance :** Billom Communauté veut lancer des travaux de rénovation thermique sur le centre aquatique qui comprendraient : l'optimisation des systèmes et récupération de chaleur, le remplacement d'une chaudière existante par une chaudière HPE, le remplacement des échangeurs bassin, la mise en place de système à énergie renouvelable et le renouvellement de certains équipements (pompes, moteurs,...). La dépense est estimée à 400 000 € HT et l'Agence Nationale du Sport pourrait octroyer une subvention de 80 % soit un montant de 320 000 €, sous réserve que le projet réponde à certaines conditions (ex : équipement structurant, rénovation énergétique pour des économies d'énergie...). L'assemblée autorise le président à déposer la demande de subvention.

**MAISON DU TOURISME :** Billom Communauté a signé une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) avec la Maison du tourisme du Livradois Forez et une cotisation annuelle de 112 480 € est versée à l'association pour assurer la promotion et la commercialisation des 4 intercommunalités et du PNR tous adhérents. En 2021, des travaux des vitrines des bureaux d'information sont prévus afin de les harmoniser avec le nouveau logo et le code marque. Ces travaux sont subventionnés à 80 % par la Région, le coût résiduel, soit 1 200 €, est à la charge de Billom Communauté.

Par ailleurs, la MDT souhaite s'engager dans une démarche de classement, une démarche qualité et un schéma d'accueil et d'information touristique (SADI) et pour cela, a recruté une chargée de mission pour 18 mois, financée à 80 % par le Leader. Le reste à charge pour Billom Co sera de 900 € en 2021 et 900 € en 2022.

La cotisation 2021 sera ainsi portée de 112 480 € à 114 580 €, et fait l'objet d'un avenant validé par l'assemblée.

Il est précisé que les élus ont également souhaité redynamiser le bureau d'information touristique de Billom en optant pour des travaux de façade complémentaires, notamment par la pose d'une façade bois en applique. Les peintures seront également refaites.

**MOBILITÉS :** suite à la décision du Conseil communautaire du 29 mars de laisser la compétence mobilités à la Région, un travail a été mené en partenariat, pour finaliser la convention de coopération entre les deux structures. Un accord a été trouvé entre les deux parties sur le contenu et le travail à mener sur les prochaines années. L'assemblée valide la convention qui sera présentée en commission permanente à la Région le 4 juin prochain. Par ailleurs, et afin d'assurer une continuité de service, l'assemblée valide également la convention de délégation du transport à la demande de la Région à Billom Communauté ; cela concerne la desserte du marché de Billom le lundi matin.

**SIÈGE :** l'assemblée donne son accord pour que le président signe l'acte notarié relatif à la cession, la convention et l'état descriptif de division, et le règlement de copropriété dans le cadre du projet de construction du siège. La répartition des charges communes au sein de la copropriété se fera au prorata de leur quote-part de tantièmes généraux.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS :

**1 – ASEV-SIT :** sur proposition de la commission patrimoine/tourisme, le conseil accepte d'apporter une subvention de 400 € à l'ASEV-SIT de Vertaizon pour 3 manifestations dont l'objectif et la sauvegarde et la mise en valeur à caractère patrimonial du site de l'ancienne église de la commune Le projet devait répondre à 5 critères parmi les 9 définis et validés par les élus lors du conseil communautaire du 9 mai 2017.

**2 – Alternatiba 63 :** l'assemblée valide l'octroi d'une subvention de 500 € pour l'édition du « Guide des alternatives du Puy-de-Dôme » qui répertorie les structures alternatives écologiques et solidaires du département. Il valorise les acteurs et actrices de la transition, de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que les initiatives citoyennes du territoire. Il a été distribué à prix libre à 1 000 exemplaires en 2020. Ce soutien financier s'inscrit dans les actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens dans le cadre du Plan climat.

## RESSOURCES HUMAINES :

**1 – Mise à disposition de personnel :** accord pour qu'un maître nageur (grade ETAPS) soit mis à disposition du Regroupement pédagogique Bouzel-Vassel, pour Vassel, à compter de septembre 2021 pour une durée de 6 à 7 h/semaine, à raison de 3 h / semaine pour l'encadrement des activités physiques et sportives sur le temps scolaire.

**2 – Volontariat Territorial en Administration :** l'assemblée valide la demande de subvention de 15 000 € auprès de l'État dans le cadre du recrutement de la chargée de mission économie/agriculture et du nouveau dispositif mis en place sur les territoires ruraux.

**FINANCES :** l'assemblée valide la décision modificative relative aux attributions de subventions décidées postérieurement au vote du budget et qui comprend les aides au SIVOS, la foire de Chignat, l'Épicerie solidaire, Alternatiba, le site du goût et l'ASEV-SIT.

**ADHÉSION A L'ASSOCIATION « OBJECTIFS CAPITALE » :** validation de l'adhésion, pour 240 €, de Billom Communauté à cette association dont l'objectif est d'améliorer les connexions ferroviaires et aériennes entre l'aire métropolitaine clermontoise et les capitales françaises et européennes. Les membres fondateurs sont : cabinet Wolf, CCI 63, groupe Limagrain holding et groupe Michelin

**SIAREC :** l'assemblée valide l'adhésion de la commune d'Isserteaux au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Réseau de l'Est Clermontois.

## AUTRES POINTS :

### **1 - Attributions par le bureau communautaire de subventions :**

- x dans le cadre de l'**OPAH** à différents habitants des communes suivantes : 500 € à des propriétaires occupants de Fayet-le-Château, Reignat, St-Dier, Trézioux, Vassel et Vertaizon pour la prime Habiter Mieux. Toutes ces aides de Billom Communauté viennent en complément de celles allouées par l'ANAH.
- x Dans le cadre des **bourses « coup de pouce »** : 250 € pour le permis de conduire pour un jeune de Beauregard l'Évêque qui fera son action citoyenne aux services techniques de la commune.


**2 – Le partenariat avec la SARP,** pour la vidanges des fosses septiques a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2021. Le SIAREC devrait mettre en place une prestation similaire dès 2022, pour l'ensemble de son périmètre d'intervention.

**3 – L'assemblée accepte le principe de soutenir un** concours relatif à la baignade et à des outils de rafraîchissement en lien avec l'Allier, organisé par le CAUE et qui s'adresse à des étudiants (par ex l'école d'architecte, vétagro sup...). Les 4 sites retenus pour la réflexion sont Joze, la plage des Palisses à Pont-du-Château, l'Écopôle à Pérignat et la plage de Longues.

Fait à Billom le 3 juin 2021

Gérard Guillaume,

Président



**Billom Communauté**  
7, avenue Victor Cohalion  
63160 BILLOM